



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

30 juin 2021

# Soumis à l'Assemblée générale extraordinaire

Réunie le 30 juin 2021

Conformément aux différentes orientations actées en Conseil d'Administration, un travail de refonte des Statuts a été réalisé lors du Conseil d'Administration réuni le 28 mai 2021. Les Statuts tels que soumis, ont été adoptés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration par la délibération n°2021-11.

## Nature des modifications des Statuts

### **Fusionner le collège « collaborateurs » et le collège « utilisateurs » entrant dans la composition du conseil d'administration**

La réécriture de certains articles des Statuts vise à simplifier la composition du conseil d'administration en fusionnant les collèges « collaborateurs » et « utilisateurs ». Il est proposé une rédaction plus souple permettant aux utilisateurs en activité, indistinctement de leur âge de candidater au poste d'administrateur dans la catégorie des utilisateurs en activité. Cette décision ne remet pas en cause la stratégie de développement de l'ADI qui vise à augmenter son assiette de représentativité de la fonction des directions immobilières.

### **Harmonisation rédactionnelle**

Ce travail a été l'occasion de procéder à quelques modifications de forme dans la rédaction pour expliciter certains points et harmoniser certaines dispositions